



(Soutien à la) parentalité:  
de quoi parle-t-on ?

2008

Julia Laot,  
Service Etudes du Secrétariat national des FPS  
2008  
02/515 17 68 [julia.laot@mutsoc.be](mailto:julia.laot@mutsoc.be)

## **Introduction :**

La notion de parentalité est depuis quelques années à la mode, notamment dans les médias, dans les discours politiques et, avant tout, dans le quotidien des professionnels du secteur psycho-médico-social. Nous essaierons ici d'en tracer les grandes lignes pour voir d'où ce terme émerge et ce qu'il recouvre.

## **I- Un peu d'histoire et de vocabulaire**

### **Parent ? Parenté ? Parentalité ?**

Quand on parle d'« un parent », on pense à quelqu'un de la famille, plus ou moins éloigné. Dans le langage courant, « mes parents », ce sont souvent « papa/maman ». De plus en plus, c'est aussi « maman et son ami-e » et/ou « papa et son ami-e », pour y associer les « beaux-parents ».

On parle des parents biologiques pour désigner ceux qui ont fourni le patrimoine génétique de l'enfant. Les parents légaux, quant à eux, sont ceux qui sont désignés et déclarés officiellement comme les parents et qui en assument donc la responsabilité juridique. Il peut s'agir de parents biologiques, de parents d'adoption, d'un parent biologique et d'un parent d'adoption, d'une femme et d'un homme, de deux femmes ou de deux hommes.

Il existe des parents d'accueil qui assument la garde de l'enfant pour une période plus ou moins longue. Certains grands-parents peuvent parfois aussi endosser ce rôle.

Nous pouvons donc discerner plusieurs déclinaisons du terme de «parents».

De son côté, la **parenté** met l'accent sur la relation de consanguinité ou de mariage qui unit des personnes. C'est donc soit le lien qui existe entre deux personnes dont l'une descend de l'autre, soit le lien entre personnes qui descendent d'un auteur commun. La parenté rassemble le lien biologique, le lien de filiation, le lien de sang et le lien d'alliance. L'adoption d'un enfant crée donc aussi le lien de parenté. Dans la société occidentale, la parenté est surtout un terme juridique qui aura donc des conséquences juridiques, en matière d'héritage notamment.

L'objectif de notre analyse est de s'intéresser à la **parentalité** qui désigne pour sa part, de façon plus large et générale, la fonction de parent, le rôle parental exercé par des adultes, de façon permanente ou ponctuelle. Remarquons en préalable que si cette notion permet d'englober davantage les diverses variantes dans la façon d'être parents, elle n'a toutefois pas de base juridique.

## Petite histoire

La notion de parentalité est née dans les années 70, non pas seule mais accompagnée d'un préfixe « mono », pour parler de monoparentalité. Quelques années plus tard elle adoptait le préfixe « homo » avec la notion d'homoparentalité ou « co » pour la coparentalité. L'objectif de ce concept était de nommer une situation sans la juger, de constater une situation qui se généralisait.

La parentalité (avec puis sans préfixe) apparaît tout d'abord dans le vocabulaire psycho-médico-social avant de s'exposer un peu partout. Dans le langage courant, elle sera souvent associée à la « déficience » en matière d'exercice de l'autorité parentale et s'apparente à la description d'une situation à problème.

## Qu'est-ce que la parentalité ?

On utilise le terme de parentalité pour parler de la fonction de parents, le fait d'être, d'agir et de s'affirmer comme parents sur les plans juridique, moral et socioculturel.

Cette notion permet d'insister sur le fait qu'il n'y a pas qu'un seul modèle de famille mais une pluralité, un ensemble de façons de vivre le fait d'être parents.

La parentalité n'a pas de genre, elle implique aussi bien les couples hétéros et homos, les femmes et les hommes, à un même niveau.

La parentalité évoque aussi le fait que l'on ne « nait pas parent » mais qu'on le devient... Elle est décrite comme un « processus qui se déploie ». Lamour et Barraco<sup>1</sup> la définissent ainsi : « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est à dire de répondre aux besoins de leurs enfants à trois niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique. C'est un processus maturatif ». Cet aspect du concept permet de lutter contre l'idée que l'on se « sent parent » forcément et automatiquement au moment où l'on prend « son » enfant dans ses bras; il montre que c'est davantage un sentiment et une responsabilité qui évoluent, qui mûrissent.

Dans un article<sup>2</sup>, Delphine Delecourt distingue l'exercice de la parentalité, l'expérience de la parentalité et la pratique de la parentalité: le premier regroupant les droits et devoirs des parents, le second la dimension plus subjective (le ressenti, le vécu...) et le dernier les actes concrets de la vie quotidienne, ce qui nous semble englober véritablement les diverses facettes de cette notion.

---

<sup>1</sup> Lamour et Barraco, *Souffrances autour du berceau*. Ed. Morin, 1998 (cités par Delphine DELECOURT)

<sup>2</sup> Delphine Delecourt, *Essai de conceptualisation du terme parentalité*.

## **II- Soutien à la parentalité**

### **Dans quel contexte ?**

Nous l'avons dit précédemment, la notion de parentalité est souvent employée dans un contexte à problème, et c'est donc rapidement que l'on va entendre parler de « soutien à la parentalité ».

Comme le souligne Claude Martin<sup>3</sup>, « il est fréquent de considérer que les parents délèguent une part de plus en plus importante de leurs responsabilités à des institutions tiers ou relais, notamment du fait du développement de l'Etat-providence et des services chargés de prendre en charge telle ou telle dimension de la vie des enfants ».

Il n'est pas nouveau que l'Etat intervienne dans la vie familiale puisque qu'on a vu par le passé aussi bien des campagnes prônant les familles nombreuses que des campagnes incitant à la régulation des naissances... F. De Singly allait même plus loin en disant que « c'est l'Etat qui, en dernière analyse, possède les enfants dont il confie, dans les conditions les plus ordinaires, la responsabilité à leurs parents biologiques »<sup>4</sup>.

Cependant, le concept de soutien à la parentalité laisse deviner davantage une inquiétude sur la « capacité » des parents à être de bons parents. Il révèle aussi une volonté politique d'intervenir de façon croissante dans la sphère privée.

Les chercheurs mettent en avant divers phénomènes sociaux qui contribuent particulièrement au développement de ces notions.

Les transformations dans le modèle familial sont régulièrement exposées comme cause des problèmes. Le développement du travail des femmes et les changements dans la répartition des rôles traditionnels apparaissent comme des éléments majeurs dans ce type d'analyse.

D'autres facteurs, comme l'évolution des modes de production et de consommation, du marché du travail et de l'emploi qui obligent « à une vie familiale plus flexible, moins statutaire et aux contours plus incertains »<sup>5</sup> sont plus rarement mis en avant... Le fait que la société (sur)protège de plus en plus les enfants, le phénomène de l'enfant-roi etc., sont autant de paramètres qu'il faudrait pourtant mieux prendre en compte pour comprendre l'émergence de ce besoin de « soutien à la parentalité ».

---

<sup>3</sup> C. Martin, « La parentalité en questions. Perspectives sociologiques », Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, 2003

<sup>4</sup> F. De Singly, (1996), Le soi, le couple et la famille, Paris, Nathan.

<sup>5</sup> Idem 3.

## **Des conceptions différentes**

Le plus souvent, on souligne donc la fin du trio papa-maman-et moi pour la vie, qui fait place à des divorces, à l'augmentation des familles au sein desquelles un parent (majoritairement la mère) doit s'occuper seul de son enfant, à des remariages et recompositions familiales complexes (avec beaux-parents et demi-frères/soeurs à la clé). On en conclut vite à la fin de l'autorité des pères, et aux parents démissionnaires. Bref, beaucoup s'accordent à parler de dégradation du modèle classique de la famille nucléaire.

La « parentalité » sera alors utilisée pour mettre le doigt sur la responsabilité des parents et sur certaines « compétences » parentales ou plutôt, le soutien à la parentalité apparaîtra comme nécessaire face à l'irresponsabilité des parents et à leurs déficiences. On ira jusqu'à parler du « métier de parent » mis à mal. On accablera les parents de la responsabilité entière dans la délinquance et donc dans l'insécurité actuelle de nos villes...

Dans cette optique, le soutien à la parentalité viendra « combler » les lacunes créées par cet effritement et aura pour objectif de montrer « comment être de bons parents ».

D'autres voix, sans nier l'apparition de nouveaux modèles familiaux, préfèrent insister sur les changements (et non pas la dégradation) dans le modèle « classique ». Ce constat reconnaît certes un affaiblissement de la « norme » en matière de parentalité et donc une diminution des repères dans les modèles parentaux, mais cela ne sera pas forcément vu et travaillé comme quelque chose de négatif.

Dans cette idée, le soutien à la parentalité se posera davantage comme un accompagnement des parents à trouver des relais et éventuellement de nouveaux repères, une aide temporaire pour modeler à leur façon une nouvelle manière de vivre la fonction de parent.

## **Pour qui ?**

Le soutien à la parentalité peut prendre tellement de formes qu'il s'adresse finalement à toutes les personnes qui ont la charge de un ou plusieurs enfants.

Il commence même avant d'avoir la charge d'un enfant puisqu'il peut s'agir de soutenir une personne dans son questionnement sur la parentalité, dans son désir d'être parent ou pas et dans le suivi de la « matérialisation » de son choix (prise de contraceptif, suivi de grossesse, IVG...).

Bien entendu, certains services s'orienteront vers des demandes plus spécifiques de soutien et donc vers des publics plus particuliers.

## **Pourquoi ?**

Si l'on prend le soutien à la parentalité dans son sens très large, il est presque indispensable car il est impossible de combiner seul ou à deux l'ensemble des responsabilités professionnelles, familiales, sociales... Le besoin de faire garder plus ou moins régulièrement ses enfants émergera forcément au sein des familles. Pour un premier enfant en particulier, quelques conseils pratiques afin d'être rassuré dans son rôle de père ou de mère seront également les bienvenus. Pouvoir discuter du « pétage de plomb » de son ado pourra à l'occasion soulager plus d'un parent et les faire se sentir moins seuls. Ces formes de soutien ne sont bien entendu pas nécessairement assurées par des professionnels, il peut s'agir des grands-parents, d'amis etc.

L'absence de repères, de modèles familiaux, ou d'entourage, entrainera parfois la recherche d'une écoute auprès de professionnels. Les changements qui peuvent se passer dans la vie familiale sont parfois complexes à vivre. Une écoute et éventuellement un accompagnement seront dans certains cas bénéfiques pour mieux faire passer la transition.

Parfois, les parents ou les enfants dérapent, d'une manière ou d'une autre, et ça va trop loin. Ils auront peut-être ensuite besoin de s'éloigner, de souffler un peu, de créer de nouvelles balises pour recoller les morceaux (d'eux-mêmes ou de la relation). Des services professionnels pourront alors être contactés, pour un entretien ou sur du long terme, en individuel ou en groupe.

## **Comment ?**

Le soutien à la parentalité prend plusieurs formes, en fonction des personnes et des demandes: parler, écouter, conseiller, orienter, suivre, « traiter », relayer, renforcer...

Il nous semble intéressant, afin d'avoir des exemples un peu plus concrets, de reproduire ici une liste établie par Myriam Sommers<sup>6</sup> de l'ONE des « activités qui se revendiquent du soutien à la parentalité ».

« Elles ont pour objectifs :

- d'améliorer la relation parents - enfant (Lieux de rencontres, Groupes de parole...);
- de favoriser l'entraide entre les familles et rompre l'isolement des parents (Ligue des Bébés..);
- d'informer et d'orienter les parents (Airs de famille, Allo Parents, Campagnes thématiques, Carnet des parents...);

---

<sup>6</sup> Myriam Sommers, « Contrôle, accompagnement, aide, soutien ne sont-ils que des pré-noms ? Quelles sont les pistes pour l'ONE et ses partenaires ? Pourquoi et comment soutenir les parents ? » in actes du colloque « Dans la diversité des formes familiales, comment évoluent le soutien et l'accompagnement parental ? », 2007

- de fournir un accompagnement à toutes les familles (visites à domicile des TMS<sup>7</sup> de l'ONE) et un accompagnement spécialisé aux familles en difficultés (accompagnement des visites dans les Centres d'accueil) ;
- de promouvoir une aide éducative en relation avec les autres institutions éducatives (crèche-école);
- de réaliser un travail en réseau autour des familles (notamment autour des CPAS)... »

Le site [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be), initiative de la Communauté française, donne également de nombreux exemples et adresses.

De plus en plus, la démarche des professionnels est de soutenir et d'accompagner, pas d'imposer. La logique privilégiée est celle du partenariat (actif) et non pas de la prise en charge (sauf cas exceptionnels). On parle alors de « construire des capacités nouvelles », des « alliances éducatives nouvelles », de nouveaux schémas d'action, etc.

Il nous semble essentiel de retenir que toute intervention doit se faire de façon à ne pas dévaloriser le groupe familial, à ne pas fragiliser les liens.

### **III- Pistes et revendications**

#### **Mise en garde**

Il ne faut pas croire qu'on peut « enseigner » la parentalité, qu'il existe un ou deux modèles qu'on peut appliquer sur tel ou tel type de parents, « comme s'il était possible désormais d'identifier le niveau d'aptitude de chaque parent dans sa mission socialisatrice et, en conséquence, de diagnostiquer l'incompétence parentale, la défaillance, voire l'irresponsabilité »<sup>8</sup> et d'ensuite d'établir un plan de sauvetage....

L'effet des interventions des professionnels sur la parentalité ne doit pas être occulté non plus. Il est indispensable de prendre en compte le contexte de vie des gens (socio-eco-culturel), le contexte institutionnel (les lois, les structures en place...) et son propre contexte d'intervention en tant que professionnel, afin de bien avoir en main l'ensemble des paramètres.

Aussi, il faut se méfier des politiques qui ramènent la responsabilité aux seuls parents car l'individualisation des problèmes sociaux masque la responsabilité publique.

---

<sup>7</sup> Travailleur Médico-Social

<sup>8</sup> Idem 3

## **Des actions pour tous<sup>9</sup>**

Ce dont l'immense majorité des parents a besoin, c'est de politiques collectives, et c'est donc surtout sur ce type de revendications que nous mettons l'accent, et ce pour trois raisons principales :

- Tout d'abord, parce que à tel ou tel moment de la vie et dans telle ou telle situation, tous les parents ont en réalité le même type de besoins
- Ensuite, parce que ces mesures ont très souvent un effet préventif important et que, comme on dit, « mieux vaut prévenir que guérir »
- Et enfin, parce que ces mesures, s'adressant à l'ensemble de la population, ne stigmatisent personne, ne désignent personne comme « mauvais parent », incapable de s'occuper correctement de ses enfants et obligé de faire appel à des services spécialisés...

Les politiques que nous préconisons sont de différents types, la principale concerne l'accueil des enfants au sens le plus large : il faut des crèches en suffisance et accessibles à tous, un accueil généralisé avant et après l'école et pendant les vacances, des loisirs pour ados, des maisons de jeunes etc.

Nous insistons évidemment aussi sur la question des congés de maternité et de paternité, ainsi que sur l'augmentation du nombre de jours de congés rémunérés lors de la maladie d'un enfant.

Nous avons encore d'autres revendications, en particulier en matière de santé (consultations ONE, enfants hospitalisés...), de pensions alimentaires, d'allocations familiales etc., mais il est impossible de les détailler ici. Vous les trouverez entre autres sur notre site : [www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be).

## **Des actions spécifiques**

Certains parents ont des besoins spécifiques individualisés et doivent être soutenus plus intensément que d'autres dans leurs responsabilités, par exemple en cas de maladie grave ou de handicap de l'enfant, en cas de difficultés scolaires particulières, etc.

Il faut donc prévoir la possibilité de recevoir un suivi thérapeutique et d'accéder à des structures adaptées, à des prix accessibles.

Les services qui existent à destination de ces familles doivent être renforcés et mieux soutenus par les pouvoirs publics.

---

<sup>9</sup> Extrait de la brochure « Un parent averti en vaut deux », éditée par la Fédération des centres de planning familial des FPS, et plus particulièrement la rubrique « revendications » rédigée par F. Claude

## **Conclusion**

La notion de parentalité a donc ses limites, puisqu'elle peut faire de la fonction de parent un véritable « métier », avec toutes les dérives qui en découlent. Dans cette idée, la normativité est à craindre puisque les critères pour mener à bien ce métier risquent rapidement de se figer.

En revanche, utilisée à bon escient, l'utilisation du terme de parentalité évite le jugement d'une situation familiale, permet de mieux en prendre en compte la réalité qui est bien la pluralité des familles et des modèles parentaux, et enfin, elle ne stigmatise ni les mères ni les pères, ni d'ailleurs une conception uniquement hétéro centrée de la parentalité.